

Lundi 7 août 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 7 août à 20 h 00.

Sont présents : Madame la conseillère, Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Gilles Plourde et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est absent : Madame Julie Nadeau et Monsieur Bernard Fortin ont motivé leur absence.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-08-154

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2023-08-155

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2023-08-156

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2023, totalisant une somme de **75 681.39 \$**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de **75 681.39 \$**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2023-08-157

**RENOUVELLEMENT DE LA LISTE DES SIGNATAIRES POUR
AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES, DOCUMENTS ET
AUTRES (ACCES D AFFAIRES) AVEC LA CAISSE DESJARDINS**

ATTENDU QUE Madame Josée Thériault ne fait plus partie des employés.ées de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et que son nom est sur la liste des signataires à la Caisse Desjardins;

ATTENDU QUE les noms inscrits sur la liste des signataires sont :
Monsieur Richard Caron, maire
Madame Julie Nadeau, mairesse suppléante
Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Roxanne Morin, greffière-trésorière adjointe

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à la Caisse Desjardins d'apporter les correctifs nécessaires sur la liste des signataires pour autorisation de signature de chèques, documents et autres (accès D affaires).

2023-08-158

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE VERSEMENT DE LA
DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1 DE LES ENTREPRISES J.R.
MORIN INC. POUR TRAVAUX DU RÉSEAU PLUVIAL DE LA RUE
DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-03-062 de ce conseil octroyant le contrat pour la réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église au montant de 628 766,75 \$ (incluant les taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation émise par Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur d'autoriser le paiement du No. 1 au montant de 607 636,20 \$ (le montant du contrat moins la retenue);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le paiement du décompte «no. 1 de 628 766,75 \$ pour la réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église.

2023-08-159

**DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR DANIEL BOUCHARD
POUR UTILISER À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE UNE PARTIE DU
LOT 5 727 176 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION
D'UN CHALET ET UTILISER LE CHEMIN D'ACCÈS DU LOT VOISIN
5 727 173 DU CADASTRE DU QUÉBEC PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR DENIS
DRAPEAU POUR S'Y RENDRE**

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation

adressée par Monsieur Daniel Bouchard visant la construction d'un chalet sur une partie du lot 5 727 176 du cadastre du Québec d'une superficie de 0.8 ha en utilisant le chemin d'accès du lot 5 727 173 du cadastre du Québec propriété de Monsieur Denis Drapeau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU QUE la villégiature y est autorisée pour la construction d'un chalet dans ce secteur;

ATTENDU QUE le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- appuie le requérant, Monsieur Daniel Bouchard visant la construction un chalet sur une partie du lot 5 727 176 du cadastre du Québec en utilisant le chemin d'accès du lot 5 727 173 propriété de Monsieur Denis Drapeau;
- indique à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale ;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

2023-08-160

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL / PASSAGE DES CAMIONS LOURDS SUR LE RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT la circulation constante des camions lourds en provenance de la Municipalité de Saint-Gabriel passant également par la Municipalité de Saint-Pacôme pour se rendre à destination;

CONSIDÉRANT QUE le passage des camions lourds endommagent considérablement le réseau routier et occasionnent aussi des désagréments aux citoyens qui désirent se rendre sur leur lot;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la Municipalité de Saint-Gabriel dans ses démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de trouver une autre alternative pour le passage des camions chargés de bois plutôt que le trajet emprunté actuellement brisant ainsi, le réseau routier des deux municipalités.

2023-08-161

**DEMANDE D'APPUI – CORPORATION RÉGIONALE DE LA SALLE
ANDRÉ-GAGNON : PROJET DE TOURNÉE DE SPECTACLES DANS
LES MUNICIPALITÉS EN 2024**

ATTENDU QUE la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon, dans le cadre d'appel à projet du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), a l'intention de déposer une demande de financement auprès de cet organisme en novembre 2023 pour l'organisation d'une tournée de spectacles dans les municipalités de la région à l'été 2024 à l'instar de ce qui avait été réalisé en 2020 et en 2022;

ATTENDU QUE la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon sonde présentement l'intérêt des municipalités de la région à accueillir chez-elles, à l'été 2024, une ou des prestations extérieures de courte durée de théâtre de rue et/ou autres types de spectacles de ce genre, s'adressant à tous les publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon dans son projet de déposer une demande de financement auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en novembre prochain pour l'organisation d'un projet de tournée de spectacles dans les municipalités de la région à l'été 2024.

2023-08-162

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF
ET BIENVEILLANT À L'ÉGARD DU POIDS**

CONSIDÉRANT QUE le milieu de travail représente un milieu de vie important qui influence grandement la qualité de vie et le bien-être;

CONSIDÉRANT QUE la culture de la minceur est bien ancrée, notamment dans les milieux de travail, et qu'elle peut engendrer une préoccupation excessive à l'égard du poids et une insatisfaction corporelle;

CONSIDÉRANT QUE la grossophobie, quelle que soit sa forme, a des conséquences négatives sur la santé physique et mentale des personnes qui en sont victimes;

CONSIDÉRANT QUE toute personne mérite le respect et ne devrait pas être victime de comportements déplacés ou discriminatoires à l'égard de son poids ou de son apparence au sein de son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE pour développer le plein potentiel d'une personne et assurer sa productivité, un espace de travail adapté à ses besoins en matière d'accessibilité et d'ergonomie est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à adopter les mesures suivantes de manière à en faire un milieu de vie respectueux, bienveillant et inclusif à l'égard du poids en :

- incluant la notion de grossophobie dans les politiques de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail;
- encourageant toute personne, quelle que soit sa corpulence, à exprimer ses besoins au sein d'un espace d'écoute sécuritaire et bienveillant;
- proposant des espaces de travail et du mobilier inclusifs et adoptés à la corpulence de chacun.e;
- ne tolérant pas de commentaires ou remarques discriminatoires à l'égard du poids ou de l'apparence d'une personne;

- bannissant les programmes de perte de poids au sein du milieu de travail.

2023-08-163

RÉSOLUTION POUR APPORTER DES CORRECTIONS AU RÈGLEMENT 260-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 761 333. \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ-2019-2023

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des corrections au règlement 260-2023 décrétant un emprunt de 761 333. \$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 soit à l'article 2 et à l'article 3 :

Article 2

Afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, soit 761 333 \$, le conseil est autorisé à dépenser 781 355 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter la somme de 761 333 \$ pour une période d'un an, soit à la suite de la reddition de comptes de la TECQ en 2024 et affecter le montant de 20 022 \$ à la dépense.

Article 3

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, lorsque les travaux ou les dépenses seront terminés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska apporte des corrections nécessaires par résolution du règlement 260-2023 décrétant un emprunt de 761 333. \$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

VARIA

2023-08-164

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LE MANDAT À MONSIEUR GUILLAUME BOUCHARD, ING. DE BOUCHARD SERVICE-CONSEIL, POUR PRÉPARER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE AU PROGRAMME DE LA VOIRIE LOCALE 2021-2025 DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTQ) DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT une offre de services reçue de monsieur Guillaume Bouchard, ing. de Bouchard Service-conseil pour préparer une demande d'aide financière relative au programme de la voirie locale 2021-2025 du Ministère des transports et de la mobilité durable dans le cadre du volet redressement et accélération pour présenter le projet du Rang du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bouchard avait déjà été mandaté en 2020 pour préparer les plans et devis du rang du Nord et que ledit projet avait été révisé et représenté au cours des années 2021 et 2022 et que selon l'article 936 du code municipal nous pouvons lui accorder un contrat de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité

de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate Monsieur Guillaume Bouchard ing. de Bouchard Service-Conseil, pour préparer une nouvelle demande d'aide financière relative au programme de la voirie locale 2021-2025 du ministère des transports et de la mobilité durable (MTQ) dans le cadre du volet redressement et accélération pour le rang du Nord, au coût de 525,00 \$, excluant les taxes.

2023-08-165

INFORMATIONS DIVERSES

Voirie/ Matières résiduelles : Débroussaillage est terminé – L'entrepreneur recommence les travaux sur la rue de l'Église dans la sem. du 7 août.

Administration et développement: Dossier dépanneur est en recherche d'informations.

Comité d'embellissement / Mycologie: Au Comité d'embellissement, 2 membres ont démissionné soit Mesdames Claire Ouellet et Andrée Michaud.

Sécurité publique / incendie / changements climatiques: Travail au niveau du plan de sécurité civile et sur l'achat d'une génératrice. M. le maire suggère de vérifier au programme Nouveaux Horizons, peut-être y aurait-il une possibilité d'obtenir une aide financière.

Bibliothèque et communication: Rien à changer.

Comité des loisirs / Art et culture: Le Festi-Brûlot est scindée en 2 partie : 27 août en AM : déjeuner « Viens quand tu veux » et en PM : Club amateurs et le 9 septembre, il y aura souper (selon la température) intérieur ou extérieur avec musique.

2023-08-166

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question en relation avec la séance.

2023-08-167

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 50.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet
Directrice générale et greffière-
trésorière

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron, maire